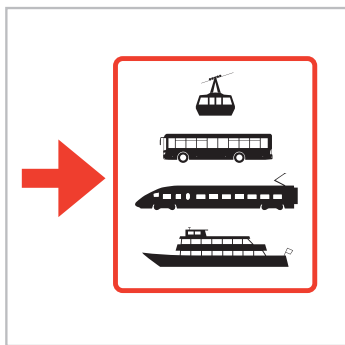




Fiche info

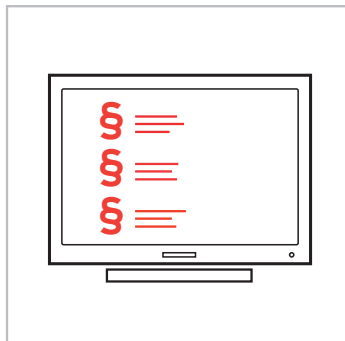
La fonction de surveillance de l'OFT

L'Office fédéral des transports (OFT) est l'autorité de surveillance des transports publics (TP) et du transport de marchandises¹. Les principaux paramètres de cette fonction de surveillance sont résumés ci-dessous :



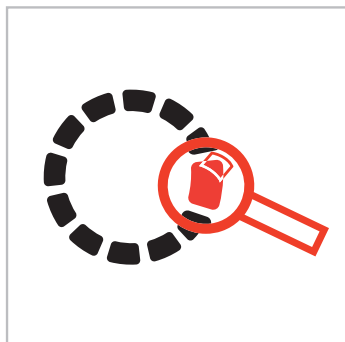
Responsabilités

Les entreprises de transport répondent selon la loi de l'exploitation sûre, du décompte financier correct et de l'activité conforme aux prescriptions dans d'autres domaines. Par analogie, les fabricants sont responsables de la conformité aux prescriptions légales des véhicules et des composants qu'ils vendent. En tant qu'autorité de surveillance, l'OFT vérifie si les entreprises assument leur responsabilité légale. Les entreprises ne peuvent pas compter sur l'OFT pour signaler d'éventuelles erreurs.



Conditions cadres

L'OFT exerce la surveillance là où il a un mandat légal correspondant. La surveillance n'est donc pas générale, mais concerne les aspects que les lois, les règlements ou les traités internationaux prévoient explicitement. Des directives en ce sens se trouvent notamment dans les lois spéciales sur les TP et le transport de marchandises (lois sur le transport de voyageurs, sur les chemins de fer, sur les installations à câbles etc.). En outre, l'OFT veille à ce que les entreprises de TP et de transport de marchandises respectent d'autres lois non spécifiques aux transports (p.ex. loi sur la protection de l'environnement ou loi sur les subventions). Les tâches concrètes de surveillance de l'OFT peuvent être définies différemment d'une loi à l'autre.



Sondages

L'OFT exerce en principe sa surveillance en fonction des risques et par sondage. De cette manière, il obtient le plus grand effet possible avec les ressources disponibles. Dans certains cas, les lois ou les ordonnances prévoient un contrôle systématique.

Contact et plus d'informations: www.bav.admin.ch

¹ D'autres tâches de l'office concernent le financement de différents domaines des transports publics et du transport de marchandises, le pilotage du développement des chemins de fer ou la préparation de décisions politiques.